

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°687 - ÉDITION DU 17 MAI 2024



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des Compétitions - sections féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football d'Animation - section Féminines
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Arbitrage - section des lois du jeu
- Désignation des Délégués



**FINALES DES
COUPES
DU VAL-D'OISE**
Crédit Mutuel

**15-16²⁰
Juin 2**
Deuil la Barre 4



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU DVOF

29 JUIN 2024 À 09H30



Finale Coupe Comité U16



Finale Coupe Comité U14



Finale Coupe Comité Anciens



Les clubs désireux de postuler au Label Arbitrage Départemental peuvent d'ores et déjà se faire connaître et ce jusqu'au 7 juin prochain à l'adresse suivante : arbitrage@district-foot95.fff.fr



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département



EKINSPO
RT

Gourman DIT
RECEPTION

EAGLES




Terre de jeu & d'équilibre



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 15 MAI 2024

Présents : MM LETELLIER –BAILLIEZ – BUDET- FAUGERON

Assiste : M VERECQUE

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

EVOCATION

OSNY FC

Match n°26510303 du 05/05/2024 SENIORS D3.C OSNY FC 2 / ROISSY EN FRANCE US 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € OSNY (EVOCATION)

Date de la demande d'évocation : 05/05/2024

Demande d'évocation irrecevable. Le motif évoqué n'est pas un motif à évocation. Le joueur B. Omen licence n°2547482093 est U18 et pouvait participer en équipe senior.

La commission dit Résultat acquis sur le terrain.

JOUY LE MOUTIER

Match n°25898167 du 21/04/2024 U18 D2.B FRANCONVILLE FC 21 / JOUY LE MOUTIER FC 21

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € JOUY LE MOUTIER (EVOCATION)

Date de la demande d'évocation : 13/05/2024

Demande d'évocation recevable non fondée. Le joueur cité a purgé sa suspension.

Match de référence : Match n° 27869988 du 31/03/2024 CVO U18 ADAMOIS OL / FRANCONVILLE FC

La commission dit Résultat acquis sur le terrain.

**REPRISE DU DOSSIER MONTIGNY LVDB**

Match n°26571953 du 27/04/2024 FUTSAL D2.A MONTIGNY LVDB 1 / MONTMAGNY FOOT SALLE 2

Date de la demande d'évocation : 30/04/2024

Demande d'évocation du club de **MONTIGNY LVDB** sur l'inscription et la participation du joueur **M. Brandon** licence n°2544445485 au match cité ci-dessus. Ce joueur est susceptible d'être en état de suspension lors de la rencontre citée ci-dessus.

Le club de **MONTMAGNY FOOT SALLE 2** n'ayant pas répondu dans les délais. (Amende 20 €)

Demande d'évocation recevable sur la forme et fondée. Le joueur **M. Brandon** licence n°2544445485 était suspendu. Le joueur **M. Brandon** licence n°2544445485 était suspendu date d'effet de la suspension le 22/04/2024

AMENDE : 100 EUROS au club de **MONTMAGNY FOOT SALLE** pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

La commission dit match perdu par pénalité au club de **MONTMAGNY FOOT SALLE 2** pour en attribuer le gain au club de **MONTIGNY LVDB 1**.

CREDIT: MONTIGNY LVDB: 43,50 €

DEBIT: MONTMAGNY FOOT SALLE: 53,50 €

MONTMAGNY FOOT SALLE 2: 0 BUT - 1 POINT

MONTIGNY LVDB 1: 5 BUTS 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **M. Brandon** licence n°2544445485 à date d'effet le 20/05/2024.

REPRISE DU DOSSIER ES ST PRIX

Match n°25936977 du 28/04/2024 U16 D2.A GOUSSAINVILLE FC 21 / ST PRIX ES 21

Date de la demande d'évocation : 28/04/2024

Demande d'évocation du club de **ST PRIX ES** sur l'inscription et la participation du joueur **D. Omar** licence n°2546864032 au match cité ci-dessus. Ce joueur est susceptible de ne pas être le joueur qui a participé à ce match.

Le club de **GOUSSAINVILLE FC** ayant répondu dans les délais.

Demande d'évocation recevable et fondée.

La commission donne match perdu au club de **GOUSSAINVILLE 21** pour en attribuer le gain au club de **ST PRIX ES 21**.

Motif : Fraude sur identité.

Amende : 300 €

CREDIT : ST PRIX ES : 43,50 €

DEBIT : GOUSSAINVILLE FC : 53,50 €

GOUSSAINVILLE FC : 0 BUT - 1 POINT

ST PRIX ES : 1 BUT 3 POINTS

Dossier transmis à la commission de discipline

**ES ST PRIX**

Match n°25898475 du 05/05/2024 U18 D2.A VAUREAL FCM 21 / ST PRIX ES 21

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ES ST PRIX (EVOCATION)

Date de la demande d'évocation : 05/05/2024

Demande d'évocation du club de **ST PRIX ES** sur l'inscription et la participation des joueurs B. Maximiliano licence n°9603405683 et N. N. Nrukoni au match cité ci-dessus. Ces joueurs sont susceptibles d'être mutation hors période.

A la suite de la demande d'évocation du club de **ST PRIX ES** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **VAUREAL FCM** sur l'inscription et la participation du joueur à la rencontre citée ci-dessus.

[Réponse impérative avant le 22/05/2024 avant 12h](#)

REPRISE DU DOSSIER EVOCATION DE LA COMMISSION

Match n°25933661 du 28/04/2024 U16 D3.A ECOUEN FC 22 / ARNOUVILLE F AS 21

Suite au rapport de l'arbitre officiel du DVOF. La commission fait évocation sur la participation de l'arbitre assistant 2 appartenant au club d'ARNOUVILLE F AS n'étant pas celui inscrit sur la feuille de match.

Le club d'ARNOUVILLE F AS ayant répondu dans les délais.

Suite à la réponse du club d'ARNOUVILLE F AS,
Considérant que le joueur LITRE Stevens licence n°9604632301 était suspendu pour une durée d'1 an.

Qu'il a participé au match cité ci-dessus comme arbitre assistant sous fausse licence.

La commission fait évocation au motif d'infraction définie à l'article 207 des présents règlements.

La commission dit fraude sur identité de l'arbitre assistant LITRE Stevens.

La commission donne match perdu au club d'ARNOUVILLE F AS pour en attribuer le gain au club d'ECOUEN FC

Motif : Fraude sur identité

Amende : 300 €

ARNOUVILLE F AS : 0 BUT - 1 POINT

ECOUEN FC : 12 BUTS 3 POINTS

Dossier transmis à la commission de discipline

BEZONS USM

Match n°25898039 du 21/04/2024 U18 D1 SOISY AND MARG FC 1/ ST LEU FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BEZONS USM (EVOCATION)

Date de la demande d'évocation : 06/05/2024



Demande d'évocation du club de BEZONS USM sur la participation de plus de 3 joueurs ayant participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieur alors que le match se situe dans les 5 dernières journées du championnat (Article 7.10.1 des RS du DVOF).

Acquisition d'un droit indus, infraction répétée au règlement.

1er infraction : Match n°25898039 du 21/04/2024 SOISY AND MARG FC 21 / ST LEU 95 FC 22

B. Aboubacar licence n°2546619280
T.C. Joao licence n°2547069041
B. Sabri licence licence n°2546783675
M. Fortifi Christian licence n°2548238845
M. Omar licence n°9603912848
C. Yacine licence n°2546535262
F. Malamine licence n°9602454264
B. Noa licence n°2546482175
L.T. Mehdi licence n°9602674532
C.H. Terry licence n°2546484807

2eme infraction : Match n°25898072 du 28/04/2024 ST LEU FC 22/ FC ARGENTEUIL 21

B. Aboubacar licence n°2546619280
T.C. Joao licence n°2547069041
B. Sabri licence licence n°2546783675
M. Fortifi Christian licence n°2548238845
M. Omar licence n°9603912848
C. Yacine licence n°2546535262

3eme infraction : Match n°25898081 du 05/05/2024 GARGES FCM 21 / ST LEU FC 22

B. Aboubacar licence n°2546619280
T.C. Joao licence n°2547069041
M. Omar licence n°9603912848
C. Yacine licence n°2546535262
F. Malamine licence n°9602454264
B. Noa licence n°2546482175

A la suite de la demande d'évocation du club de BEZONS USM la commission demande au secrétariat d'interroger le club de ST LEU FC sur l'inscription et la participation du joueur ci-dessous à la rencontre citée ci-dessus.

[Réponse impérative avant le 22/05/2024 avant 12h](#)

RECLAMATION

OSNY UNITED

Match n°26509919 du 13/05/2024 FUTSAL D1 ATTAINVILLE FUTSAL / OSNY UNITED

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € OSNY UNITED (RECLAMATION)

Date de la réclamation : le 14/05/2024

Réclamation recevable non fondée car aucun joueur du club ATTAINVILLE FUTSAL a participé au dernier match de l'équipe supérieur.

Match référence : Match n°26050810 du 04/05/2024 : ISSY LES MOULINEAUX / FC ATTAINVILLE FUTSAL – FUTSAL R1

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

**ERAGNY FC**

Match n°28119710 du 09/05/2024 CVO ANCIENS ERAGNY FC 31 / GONESSE RC 31

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ERAGNY FC (RECLAMATION)

Date de la réclamation : 09/05/2024

Réclamation du club d'ERAGNY FC sur l'inscription et la participation du joueur **M. Arnaud** licence n°2320630198 au match cité ci-dessus. Ce joueur est susceptible d'être en état de suspension lors de la rencontre citée ci-dessus.

A la suite de la réclamation du club d'ERAGNY FC la commission demande au secrétariat d'interroger le club de GONESSE RC 31 sur l'inscription et la participation du joueur ci-dessous à la rencontre citée ci-dessus.

M. Arnaud licence n°2320630198 date d'effet de la suspension le 29/04/2024

[Réponse impérative avant le 22/05/2024 avant 12h](#)

ST BRICE FC

Match n°28095110 du 09/05/2024 COUPE DU COMITE LESTRUHAUT SARCELLES AAS 3 / ST BRICE FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ST BRICE FC (RECLAMATION)

Date de la réclamation : 11/05/2024

Réclamation du club **ST BRICE FC** sur l'inscription et la participation des joueurs de **SARCELLES AAS**. Ces joueurs sont **mutation hors période**.

Les joueurs concernés sont :

B. Ibrahim licence n°9604527415

P. Rojat licence n°2546271500

K. Wouali licence n°2545085249

R. Nassim licence n°2543436361

A la suite de la réclamation du club de **ST BRICE** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **SARCELLES AAS** sur l'inscription et la participation du joueur à la rencontre citée ci-dessus.

[Réponse impérative avant le 22/05/2024 avant 12h](#)

RESERVE**THILLAY VAUD'HERLAND**

Match n°27216296 du 05/05/2024 ANCIENS D4.B THILLAY VAUD'HERLAND 32 / ENTENTE MMB 34

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € THILLAY VAUD'HERLAND (RESERVE)

Réserve confirmée le 02/05/2024

Reserve du club du **THILLAY VAUD'HERLAND** sur la participation des joueurs de l'ENTENTE MMB susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.



Réserve recevable et fondée.

Selon l'article 7.9.1 Un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Les joueurs concernés sont :

L. B. Florent licence n°2319933993

O.N. Guyldin Rodheon licence n°2348058481

L. Raphael licence n°2338136872

T. Julien licence n°2319935435

F. Sylvain licence n°2330011564

Match référence : Match n°25882074 du 28/04/2024 ANCIENS R3 Menucourt AS / ENTENTE MMB

La commission dit réserve recevable et fondée. Match perdu par pénalité au club de l'ENTENTE MMB 34 pour en attribuer le gain au club du THILLAY VAUD'HERLAND 32

ENTENTE MMB 34 : 0 BUT -1 POINT

THILLAY VAUD'HERLAND 32 : 0 BUT 3 POINTS

DEBIT: ENTENTE MMB: 53,50 €

CREDIT: THILLAY VAUD'HERLAND: 43,50 €

SOISY AND MARG FC

Match n°25898078 du 05/05/2024 U18 D1 SOISY AND MARG FC 21 / ST OUEN L'AUMONE AS 22

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € SOISY AND MARG FC (RESERVE)

Réserve confirmée le 06/05/2024

Réserve sur la participation de plus de 3 joueurs ayant participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure alors que le match se situe dans les 5 dernières rencontres du championnat (Article 7.10.1 des RS du DVOF)

Réserve recevable sur la forme mais non fondée.

Il y a seulement un seul joueur de **ST OUEN L'AUMONE** (C. Tidiane licence n°2547812102) qui a joué plus de 10 matchs avec les équipes supérieures.

La commission dit Résultat acquis sur le terrain.

THILLAY VAUD'HERLAND

Match n°25905877 du 05/05/2024 ANCIENS D2.B GROSLAY FC 32 / THILLAY VAUD'HERLAND 31

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € THILLAY VAUD'HERLAND (RESERVE)

Réserve confirmée le 06/05/2024

Réserve sur la participation de plus de 3 joueurs ayant participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure alors que le match se situe dans les 5 dernières rencontres du championnat (Article 7.10.1 des RS du DVOF)

Réserve recevable mais non fondée.

Il y a seulement 3 joueurs de **GROSLAY FC** (D. Abdoulaye licence n°2328099922, B. Alexandre licence n°2398058909, M. Jean Mickael licence n°2546145064) qui ont joué plus de 10 matchs avec les équipes supérieures.

La commission dit Résultat acquis sur le terrain.

**EAUBONNE CSM**

Match n°26509903 du 04/05/2024 FUTSAL D1 EAUBONNE CSM 1 / ATTAINVILLE FUTSAL 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € EAUBONNE CSM (RESERVE)

Réserve confirmée le 04/05/2024

Réserve sur la participation de plus de 3 joueurs ayant participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieur alors que le match se situe dans les 5 dernières journées du championnat (Article 7.10.1 des RG du DVOF)

Réserve recevable et fondée.

Il y a 4 joueurs de d'ATTAINVILLE FUTSAL (B. Maxime licence n°2378038238, L. Hugo licence n°2544984177, R. Maxime licence n°2543695696, S. Vincent licence n°2319909390) qui ont joué plus de 10 matchs avec les équipes supérieures.

La commission dit réserve recevable et fondée. Match perdu par pénalité au club d'ATTAINVILLE FUTSAL 2 pour en attribuer le gain au club d'EAUBONE CSM.

ATTAINVILLE FUTSAL 2 : 0 BUTS -1 POINT
EAUBONNE CSM : 4 BUTS 1 POINT

DEBIT: ATTAINVILLE FUTSAL 2 : 53,50 €
CREDIT : EAUBONNE CSM : 43,50 €

SOISY AND MARG FC

Match n°25898039 du 21/04/2024 U18 D1 SOISY AND MARG FC 1/ ST LEU FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € SOISY AND MARG FC (RESERVE)

Réserve confirmée le 06/05/2024

Reserve du club de SOISY AND MARG FC sur la participation de plus de 3 joueurs ayant participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure alors que le match se situe dans les 5 dernières rencontres du championnat (Article 7.10.1 des RG du DVOF).

Reserve recevable et fondée.

Les joueurs ci-dessous ont participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure :

B. Aboubacar licence n°2546619280
T.C. Joao licence n°2547069041
B. Sabri licence n°2546783675
M. Fortifi Christian licence n°2548238845
M. Omar, licence n°9603912848
C. Yacine licence n°2546535262
F. Malamine licence n°9602454264
B. Noa licence n°2546482175
L.T. Mehdi licence n°9602674532
C.H. Terry licence n°2546484807

La commission dit match perdu par pénalité au club de ST LEU FC 22 pour en attribuer le gain au club de SOISY AND MARG FC 21.



ST LEU FC 22: 0 BUT -1 POINT
SOISY AND MARG FC 21: 2 BUTS 1 POINT

DEBIT: ST LEU FC: 53,50 €
CREDIT: SOISY AND MARG FC: 43,50 €

TOURNOI

VIARMES ASNIERES OL

Les tournois :

- U14 du 22/06/2024
- U16 du 23/06/2024
- U10/U11 du 08/06/2024
- U12/U13 du 09/06/2024
- U6/U7 du 15/06/2024
- U8/U9 du 16/06/2024

Les tournois ci-dessus sont bien homologués.

6 x 10 euros = 60 euros

REPONSE AU CLUB

FOSES

Le joueur D. Kaki ayant fait perdre son équipe lors du match de Coupe du COMITE Anciens GROSLAY FC 2 / ECOUEN FC 2 du 14/04/2024 a purgé son match de suspension. Il était donc qualifié pour participer au match ANCIENS D2.B ECOUEN FC 32 / FOSSES UF 31 du 21/04/2024.

La prochaine réunion MERCREDI 22 MAI 2024



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 14 MAI 2024

Présents : MM. El Fakri - Sénécal – Pézière - Mme Sylvestre

Assiste : M. Podan-Mavounzy (comité)

Excusé : M. Cokgul

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



RAPPEL CONCERNANT L'ORGANISATION DES RENCONTRES LORS DES DEUX DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT DE TOUTES LES CATEGORIES

Article 10.3 du RS du DVOF

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat le même jour (dans la même semaine pour les rencontres du Championnat Futsal), à l'heure officielle (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors). La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matchs opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Les demandes de dérogations exceptionnelles et justifiées parvenues dans les délais réglementaires sont examinées par la Commission compétente qui est habilitée à déroger à cette disposition le cas échéant.

La Commission rappelle aux clubs qu'un espace sur votre dossier d'engagements 2024/2025 vous permet de nous faire part de vos desiderata

MATCH A HUIS CLOS

GROSLAY FC

Seniors D1

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 02/06/2024

**MATCH A HUIS CLOS****GROSLAY FC**

Seniors D3 Poule B

Match Coupe du Comité n° 27670439 du 28/01/2024

GROSLAY FC / St BRICE FC

La commission décide que les matchs à domicile de l'équipe SENIORS 2 – Division 3 Poule B – devront se dérouler à huis clos jusqu'à la fin de saison à partir du 18/03/2024 avec 1 arbitre officiel et 2 délégués à la charge du club de GROSLAY.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 26/05/2024

MATCH A HUIS CLOS**PERSAN US**

U16 D3 Poule B

Match n° 25900348 du 10/03/2024

PERSAN US 2 / St LEU FC 2

La commission décide : 3 points de retrait pour l'équipe U16 D3/B au classement 2023/2024

Les matchs à domicile des U16 D3 Poule B se dérouleront à huis clos jusqu'à la fin de la saison 2023/2024

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 02/06/2024



MATCH A HUIS CLOS

SENIORS D1

Match n°25897450 du 24/03/2024

PERSAN US / ESSG

La commission décide : Les matchs à domicile de l'équipe SENIORS D1 se dérouleront à huis clos jusqu'à la fin de la saison 2023/2024 avec 3 arbitres officiels et 2 délégués sur chaque match

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 26/05/2024

COURRIERS CLUBS

EMMB

Courriel du 08/08/2024

U14 D4 Poule E

JOUY LE MOUTIER / EMMB

Nous vous invitons à prendre connaissance de la décision concernant ce match sur le PV de la COC (réunion du 07/05/2024)

EMMB

Courriel du 13/05/2024

La COC ne peut répondre favorablement à votre demande, manque l'accord de votre adversaire

HERBLAY ES

Courriel du 12/05/2024

La Commission a pris note

HORAIRE - DATES (FOOTCLUBS)

PUISEUX LOUVRES FC

Anciens D2 Poule A

Match n°25905767 du 02/06/2024

PUISEUX LOUVRES 95 31 / SAINT BRICE FC 31

Le match se jouera à 11H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**PUISEUX LOUVRES FC**

Anciens D4 Poule A

Match n°26740562 du 02/06/2024

PUISEUX LOUVRES 95 33 / DOMONT FC 32

Le match se jouera à 9H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

MATCH PERDU PAR PENALITE**ST BRICE FC**

SENIORS D1

Match 25897460 du 05/05/2024

Match perdu par pénalité au club de ST BRICE FC, équipe incomplète à la 38^{ème} minute, (8 joueurs) article 40.1 du RS du DVOF

CHAMPAGNE SFC 1	3pts	2 buts
ST BRICE FC 2	-1pt	0 but

HORAIRES - DATES**PONTOISIENNE JS**

Courriel du 13/05/2024

Seniors D3 Poule B

Match n°26475248 du 26/05/2024

PONTOISIENNE JS 1 / NEUVILLE SUR OISE AS 1

Nouveau terrain : stade Loustau à Pontoise

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

ERAGNY AS FC

Vétérans +45 ans

Match n°26525458

ERAGNY AS 35 / VAUXOISE ES 35

Inversion de rencontre

Le match se jouera sur les installations d'Eragny

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MATCHS A JOUER LE 19/05/2024**U16 D3 Poule C**

Match n°25900492

HERBLAY ES 22 / ERAGNY AS FC 22

CDM D1

Match n°25909366

CERGY PONTOISE FC 5 / THILLAY VAUD'HERLAND 5

Critérium +45 ans Poule A

Match n°25906820

GONESSE RC 5 / AUVERS ENNERY FC 5



1ER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

ARGENTEUIL RC

U18 D1

Match n°25898077 du 05/05/2024

ARGENTEUIL RC 22 / ECOUEN FC 21

CERGY PONTOISE FC

U18 D2 Poule A

Match n°25898474 du 05/05/2024

CERGY PONTOISE FC 22 / VILLIERS LE BEL FC 21

2EME APPEL DE FEUILLE DE MATCH

MONTMORENCY FC

Seniors D4 Poule C

Match n° 26532562 du 21/04/2024

MONTMORENCY FC 2 / BOUFFEMONT ACF 2

MONTMAGNY FC

U14 D3 Poule A

Match n°25899486 du 02/03/2024

MONTMAGNY FC 21 / SOISY AND MARG FC 21

DOMONT FC

Seniors D4 Poule C

Match n°26532601 du 28/04/2024

DOMONT FC 1 / HERBLAY ES 2

BEZONS USO

U16 D3 Poule B

Match n°25900330 du 28/04/2024

BEZONS USO 22 / PERSAN US 22

MONTMORENCY FC

U14 D2 Poule B

Match n°25894945 du 27/04/2024

MONTMORENCY FC 21 / OSNY FC 21

Secrétaire de Séance
M. P. Sénécal

Présidente de Séance
Mme M. Sylvestre



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 14 mai 2024

IMPORTANT

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = **50€**

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATION AUX CLUBS

La saison 2023-24 des critères féminins à 8 et à 11 sera close au 01 juin 2024.

Aucune rencontre ne pourra se jouer au-delà de cette date.

Rappel : Un délai de 48h minimum doit être respecté entre 2 rencontres



COURRIERS DES CLUBS

ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

Mail du 26/04/24

Séniors F à 8

Nous prenons note du souci de résultat affiché, nous demandons un rapport explicatif sur le déroulement de la rencontre, à la suite de plusieurs éléments contraires.

FOSES FU

Mail du 26/04/24

Séniors F à 8

Nous demandons un rapport explicatif sur le déroulement de la rencontre, à la suite de plusieurs éléments contraires sur la rencontre du Foses FU 1 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 2

RENCONTRES REPORTEES

17/05/24

Senior F à 8 – Groupe A

Footclub du 30/04/24

Rencontre n°27837523 - GROSLAY FC 1 – CHAMPAGNE SFC 1

Rencontre du 03/05/24

Senior F à 8 – Groupe B

Footclub du 02/05/24

Rencontre n°27837559 - GROSLAY FC 2 – BELLOY ST MARTIN ASC 1

Rencontre du 03/05/24

18/05/24

U15 F à 8 – groupe A

Rencontre n°27836523

FOSES FU 1 / TAVERNY COSMO 1

Rencontre du 27/04/24

24/05/24

SENIORS F à 8 – groupe A

Rencontre n°27837505

MAGNY US CANTON 1 – ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 2

Rencontre du 01/03/24

31/05/24

SENIORS F à 8 – groupe A

Rencontre n°27836496

ST BRICE FC 1 - MAGNY US CANTON 1

Rencontre du 26 /04/24



MODIFICATION D'HORAIRE ET DE LIEU

SENIORS F à 8 – groupe A

Foot club 23/04/24

Rencontre n°27836498 du 03/05/24

BELLOY ST MARTIN ASC 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 1

Nouvel Horaire à 11h

U15F- Groupe A

Footclub du 14 mai 24

CERGY PONTOISE FC32 – ST OUEN L'AUMONE AS 2

Rencontre n°27836505

Changement lieu : stade des Maradas, passage du lycée, Pontoise ; match à 15 h00

FORFAITS AVISES

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

Footclub du 02/05/24

U18F Groupe A

Rencontre n°27835492 du 04/05/24 contre Grosly FC 1

1^{er} forfait avisé

FORFAITS NON AVISES

PUISEUX LOUVRES 95 1

U15F Groupe A à 8 – Groupe B

Rencontre n°278336522 du 27/04/24 contre Franconville FC 1

1^{er} forfait

APPELS FEUILLES DE MATCHS

U15F à 8 – Groupe A

CERGY PONTOISE FC 3

U15F à 8 – Groupe A

Rencontre n°27836498 du 04/05/24 contre Cormeillais ACS 1

1^{er} appel le 07/05/24

2^{ème} appel le 14/05/24

U15F à 11

ARGENTEUIL FC 1

U15F à 11

Rencontre n°27836092 du 04/05/24 contre Persan US 1

1^{er} appel le 07/05/24

2^{ème} appel le 14/05/24

ECOUEEN FC 1

U15F à 11

Rencontre n°27836091 du 04/05/24 contre Ecouen FC2

1^{er} appel le 07/05/24

2^{ème} appel le 14/05/24



SENIOR F à 8

FOSES FU 1

Séniors F à 8 - A

Rencontre n°27836494 du 26/04/24 contre ENT MMB2

1^{er} appel le 07/05/24

2^{ème} appel le 13/05/24



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DEPARTEMENTALES

RÉUNION DU 14 MAI 2024

Présents : M. Maillet - M. Lacour - M. Lutz - Mme Cyprien - Mme Lutz - M. Budet

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
 - 16 ans (U16) 14H30
 - 18 ans (U18) 14H30
 - Seniors 14H30
 - Seniors CDM 09H30
 - Anciens /dimanche matin 09H30
-
- Féminines U15F U18F 15H00
 - Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.

**DEUIL ENGHIEU FC**

la commission souhaite recevoir un représentant du club le mardi 28 mai à 18h00 concernant les Finales des Coupes du Val-d'Oise.

FINALE DES COUPES DU COMITÉ – CRÉDIT MUTUEL

Nous tenons à remercier chaleureusement le club de l'USM Bruyères/Bernes ainsi que les municipalités de Bruyères/Oise et de Bernes pour la mise à disposition de leurs infrastructures et pour l'accueil de ces finales de la Coupe du Comité du Val-d'Oise Crédit Mutuel.

Nous tenons à remercier toutes les équipes présentes ainsi que leurs staffs pour le Fair Play et le bon déroulement de ces finales.

COUPE DU VAL-D'OISE -CREDIT MUTUEL +45 ANS

Finale du 16 juin 2024 - 09h00 -CVO +45 ANS

Match	CLUB	CLUB
1	SOISY ANDILLY MARGENCY FC	NEUVILLE SUR OISE AS

COUPE DU VAL-D'OISE -CREDIT MUTUEL +55 ANS

Demi-finale à 09H30 – CVO +55 ANS

Match	CLUB	CLUB
1	ST LEU 95 FC	COSMO TAVERNY

La rencontre ST LEU 95 FC / COSMO TAVERNY se déroulera le 19 mai 2024 à 09H30

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - U18

Match	CLUB	CLUB
1	ST OUEN L'AUMONE	CERGY PONTOISE FC1



COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – U16

Demi-finale à 14H30 – CVO – U16

Match	CLUB	CLUB
1	CORMEILLAIS A.C.S. 1	RC ARGENTEUIL 1

CORMEILLAIS A.C.S.1 contre RC ARGENTEUIL 1
La rencontre se déroulera le 19 MAI 2024 à 14h30

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – U15F

Demi-finale à 15H00 – CVO – U15F

Match	CLUB	CLUB
1	ERMONT AS	AS SARCELLES
2	CERGY PONTOISE FC	ES HERBLAY

ERMONT A.S. 1 Contre SARCELLES AAS 1
La rencontre se jouera le 18 MAI 2024

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – U18F

Finale U18F

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	ERAGNY FC

MONTMORENCY FC
À la suite du forfait de votre équipe lors de la demi-finale, votre club se voit imputer d'une Amende de 200€.

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – U14

Finale du 16 juin 2024 - U14

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	RC ARGENTEUIL

**COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - CDM**

Finale du 16 juin 2024 - CDM

Match	CLUB	CLUB
1	AS TOHO	ST BRICE FC

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Lutz



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 13 MAI 2024

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) - Mme Bastos
M Le Nagard - M Sénécal

Assiste : Mme Escroignard (Comité)

Excusé : M Allard (CTDAP)

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

EAUBONNE CSM : Mail du 10 05 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe 5 sur critérium U10/U11 du 11 05 24 à Entente BOISSY CHARIS

Entente MMB : Mail du 07 05 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match

JOUY FC : Mail du 01 05 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match

ES HERBLAY : Mail du 12 05 24

Pris note de votre remarque concernant les amendes :

Pour l'amende du 07/05, voir PV de la commission du 06/05

Pour l'amende concernant les appels de feuilles de présence ou de matchs, la commission fait les 1^{er} et 2^{ème} appels dans son PV après avoir effectué via FAL les 1^{er} et 2^{ème} relances, soit 4 relances au total. L'amende est donc appliquée le lundi suivant après vérification dans FAL de la réception ou pas des feuilles réclamées.

PIERRELAYE FC : Mail du 11 05 24

Pris note de votre remarque concernant l'amende. La commission vérifie dans FAL le lundi soir, la transmission ou pas des feuilles de présence avant d'appliquer l'amende dans son PV

VAUREAL FCM : Mail du 11 05 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes 1 – 2 – 3 & 4 sur rencontres de critérium U12/U13 du 18 05 24 à VILLIERS FC

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 10 05 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes 2 & 3 sur rencontres de critérium U12/U13 du 11 05 24 contre MONTMONRENCY FC

PLATEAU U6/U7 DU 25 MAI 2024

Les centres du plateau U6/U7 du 25 mai 2024 sont visibles sur le site du DVOF.

La commission recommande aux clubs de bien vérifier la destination de leurs équipes au plus tard le vendredi midi afin d'éviter des déplacements inutiles.

PLATEAU U9 – 3^{ème} Phase

La commission rappelle aux clubs que les feuilles de rencontres et feuilles de présence doivent être déposées dans FAL comme pour les plateaux classiques de début de saison.

Aussi afin d'éviter des amendes pour non-réception de ces feuilles, la commission demande à chacun de déposer les documents le concernant dans FAL.

FINALE COUPE U12 du 8 MAI 2024

RESULTAT DE LA FINALE COUPE U12 du 8 MAI 2024

Ce Mercredi 8 Mai se déroulait la Finale Départementale de la Coupe du Comité U12. Quatre équipes issues des qualifications étaient présentes au Stade du Champ Bacon à VILLIERS LE BEL. La commission tient à féliciter tous les joueurs pour leur participation à cette journée.



La commission Foot Animation remercie :

- La Municipalité de la ville de VILLIERS LE BEL pour le prêt de leurs installations
- Le club de VILLIERS FC pour la disponibilité des dirigeant(e) s
- Les membres de la Commission Foot Animation
- Edmilson CRUMAN, Pierre BADIANE & Alain LEMOINE membres de la Commission Technique
- Pascal-Yves SOUDER membre de la CDA
- Paul & Omar Arbitres Foot Animation
- José MOREIRA membre du Comité Directeur

CLASSEMENT FINAL

Après le tirage au sort, les premières rencontres se sont déroulées suivant le tableau ci-dessous :

1/2 FINALES

	Jonglerie	Score Match
ECOQUEN FC	1004	2
CERGY PONTOISE FC	1067	3
FRANCONVILLE FC	851	0
VILLIERS FC	1107	3

MATCH DE CLASSEMENT

FRANCONVILLE FC	3
ECOQUEN FC	2

FINALE

VILLIERS FC	1
CERGY PONTOISE FC	3

JOURNÉE NATIONALES DES U6/U7 SAMEDI 8 JUIN (Matin & Après-Midi) & DIMANCHE 9 JUIN (Matin)

La Journée Nationale des U6/U7 se déroulera cette année sur 2 Jours à GONESSE – Stade Eugène Cougnevault – Rue Claret.

Elle sera placée sous le signe des JO 2024.

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer leur nombre d'équipes qui participera à cette journée suivant la répartition ci-dessous :





CLUBS	Samedi 08/06		Dimanche 09/06
	Matin	Après-Midi	Matin
ADAMOIS OL	4		
ARGENTEUIL FC		4	
ARGENTEUIL RC	2		
ARNOUVILLE FAS		5	
AUVERS ENNERY FC	4		
BEAUCHAMP AS			5
BELLOY ST MARTIN ASC		3	
BEZONS USO	6		
BOUFFEMONT ACF		4	
BRUYERES BERNES USM	2		
CERGY PONTOISE FC			10
CHAMPAGNE SFC			5
CHAUMONTEL LUZARCHES AS			2
CORMEILLAIS ACS	5		
COSMO TAVERNY			6
COURDIMANCHE AS		4	
DEUIL ENGHEN FC	7		
DOMONT FC		4	
EAUBONNE CSM		6	
ECOUEN FC			4
ENTENTE BEAUMONT MOURS	4		
ENTENTE BOISSY CHARS	2		
ENTENTE SSG	5		
ERAGNY FC		7	
ERMONT ACF	5		
ERMONT AMS			3
EZANVILLE US	2		
FONTENAY FC	3		
FOSES UF		4	
FRANCONVILLE FC	6		
FRETTOISE ES			2
GARGES FCM	6		
GONESSE RC			8
GOUSSAINVILLE FC		8	
GROSLAY FC	4		
HERBLAY ES		9	
JOUY FC			6
MAGNY FC			3
MARCOUVILLE CITY CPA			4
MARLY ES	4		
MENUCOURT AS	3		
MONTIGNY FC		4	
MONTMAGNY FC	4		
MONTMORENCY FC			5
MONTSOULT BAILLET US		3	
NEUVILLE AS		2	
OSNY FC	8		
PARMAIN AC		1	
PERSAN US			4
PIERRELAYE FC		3	
PRESLES USL			1
PUISEUX LOUVRES FC	2		
ROISSY US			4
SARCELLES AAS	4		
SOISY AM FC		8	
ST BRICE FC			4
ST LEU FC		4	
ST OUEN AS			8
ST PRIX ES		4	
SURVILLIERS AVENIR		3	
THILLAY ESM			4
VALLEE DE SAUSSERON	1		
VAUREAL FCM	3		
VEMARS ST WITZ FC		2	
VEXIN AS			2
VIARMES ASNIERES OL			5
VILLIERS FC		4	



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 du 27 04 24

VILLIERS FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 2 du plateau du 27 04 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 3 du plateau du 27 04 24 à BEZONS USO

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 3 du plateau du 27 04 24 à BEZONS USO

BOUFFEMONT ACF : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 8 du plateau du 27 04 24 à BOUFFEMONT ACF ainsi que les feuilles de présence des clubs de DEUIL ENGHIEU FC & ARNOUVILLE FAS

ARNOUVILLE FAS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 8 du plateau du 27 04 24 à BOUFFEMONT AC

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 8 du plateau du 27 04 24 à BOUFFEMONT AC

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 9 du plateau du 27 04 24 à CORMEILLAIS ACS ainsi que les feuilles de présence des clubs de BEAUCHAMP AS

BEAUCHAMP AS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 9 du plateau du 27 04 24 à CORMEILLAIS ACS

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 13 du plateau du 27 04 24 à Entente BEAUMONT MOURS ainsi que les feuilles de présence des clubs de MONTSOULT BAILLET US & PERSAN US

MONTSOULT BAILLET US : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 13 du plateau du 27 04 24 à Entente BEAUMONT MOURS

PERSAN US : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 13 du plateau du 27 04 24 à Entente BEAUMONT MOURS

NEUVILLE AS : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 20 du plateau du 27 04 24 à NEUVILLE AS ainsi que les feuilles de présence des clubs de l'ENTENTE MMB & MARCOUVILLE CITY CPA

ENTENTE MMB : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 20 du plateau du 27 04 24 à NEUVILLE AS

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 20 du plateau du 27 04 24 à NEUVILLE AS

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 21 du plateau du 27 04 24 à GOUSSAINVILLE FC ainsi que les feuilles de présence des clubs de BRUYERES BERNES USM, GONESSE RC & PRESLES USL

BRUYERES BERNES USM : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 21 du plateau du 27 04 24 à GOUSSAINVILLE FC



PRESLES USL : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 21 du plateau du 27 04 24 à GOUSSAINVILLE FC

ST LEU FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 22 du plateau du 27 04 24 à PONTOISIENNE JS

THILLAY ESM : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 24 du plateau du 27 04 24 au THILLAY ESM ainsi que les feuilles de présence du club de MONTMORENCY FC

MONTMORENCY : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 24 du plateau du 27 04 24 au THILLAY ESM

VEXIN AS : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 26 du plateau du 27 04 24 au VEXIN AS ainsi que les feuilles de présence du club de VALLEE DE SAUSSERON

VALLEE DE SAUSSERON : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 26 du plateau du 27 04 24 au VEXIN AS

ARGENTEUIL RC : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 27 du plateau du 27 04 24 à l'ADAMOIS OL

PLATEAU U8 du 04 05 24

ERMONT ACF : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 1 du plateau du 04 05 24 à ERMONT ACF ainsi que les feuilles de présence des clubs de SOISY AM FC & EAUBONNE CSM

SOISY AM FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 1 du plateau du 04 05 24 à ERMONT ACF

EAUBONNE CSM : 1^{er} appel feuille présence de vos joueurs U8 sur centre n° 1 du plateau du 04 05 24 à ERMONT ACF

BRUYERES BERNES USM : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 2 du plateau du 04 05 24 à l'ADAMOIS OL

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 5 du plateau du 04 05 24 à CORMEILLAIS ACS ainsi que les feuilles de présence du club d'OSNY FC

OSNY FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 5 du plateau du 04 05 24 à CORMEILLAIS ACS

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 6 du plateau du 04 05 24 à COURDIMANCHE AS ainsi que les feuilles de présence du club de BEAUCHAMP AS

BEAUCHAMP AS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 6 du plateau du 04 05 24 à COURDIMANCHE AS

SARCELLES AAS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 7 du plateau du 04 05 24 à ECOUEN FC

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 11 du plateau du 04 05 24 à GOUSSAINVILLE FC ainsi que les feuilles de présence du club de VILLIERS FC

VILLIERS FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 11 du plateau du 04 05 24 à GOUSSAINVILLE FC

JOUY FC : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau du 04 05 24 à JOUY FC ainsi que les feuilles de présence des clubs de MAGNY FC, PONTOISIENNE JS & VEXIN AS



MAGNY FC : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau du 04 05 24 à JOUY FC

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau du 04 05 24 à JOUY FC

VEXIN AS : 1^{er} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau du 04 05 24 à JOUY FC

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 14 du plateau du 04 05 24 à MARLY ES

PLATEAU U9 (Foot à 8) du 04 05 24

OSNY FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau du 04 05 24 à ERAGNY FC

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau du 04 05 24 à ERAGNY FC

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 1^{er} appel feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 2 du plateau du 04 05 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS ainsi que les feuilles de présence des clubs de PRESLES USL, ROISSY US, PERSAN US & VEMARS ST WITZ FC

PRESLES USL : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 2 du plateau du 04 05 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

ROISSY US : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 2 du plateau du 04 05 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

PERSAN US : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 2 du plateau du 04 05 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

VEMARS ST WITZ FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 2 du plateau du 04 05 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 3 du plateau du 04 05 24 à ARGENTEUIL FC ainsi que les feuilles de présence des clubs de GAFEPB & ARGENTEUIL RC

ARGENTEUIL RC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 3 du plateau du 04 05 24 à ARGENTEUIL FC

GAFEPB : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 3 du plateau du 04 05 24 à ARGENTEUIL FC

VAUREAL FCM : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 4 du plateau du 04 05 24 à AUVERS ENNERY FC

ERMONT ACF : 1^{er} appel feuille présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 du plateau du 04 05 24 à BEAUCHAMP AS

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 6 du plateau du 04 05 24 à CERGY PONTOISE FC

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} appel feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 8 du plateau du 04 05 24 à DEUIL ENGHIEU FC ainsi que les feuilles de présence des clubs de DOMONT FC & EAUBONNE CSM

DOMONT FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 8 du plateau du 04 05 24 à DEUIL ENGHIEU FC



EAUBONNE CSM : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 8 du plateau du 04 05 24 à DEUIL ENGHIEU FC

ENTENTE MMB : 1^{er} appel feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 9 du plateau du 04 05 24 à ENTENTE MMB ainsi que les feuilles de présence des clubs de COURDIMANCHE AS & ES HERBLAY

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 9 du plateau du 04 05 24 à ENTENTE MMB

ES HERBLAY : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 9 du plateau du 04 05 24 à ENTENTE MMB

ERMONT AMS : 1^{er} appel feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 10 du plateau du 04 05 24 à ENTENTE MMB ainsi que les feuilles de présence des clubs de COURDIMANCHE AS & ES HERBLAY

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 10 du plateau du 04 05 24 à ENTENTE MMB

ES HERBLAY : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 10 du plateau du 04 05 24 à ENTENTE MMB

BOUFFEMONT ACF : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 11 du plateau du 04 05 24 à EZANVILLE US

VILLIERS FC : 1^{er} appel feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 04 05 24 à VILLIERS FC ainsi que les feuilles de présence des clubs de BONNEUIL ACS, BRUYERES BERNES USM & GARGES FCM

BONNEUIL ACS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 04 05 24 à VILLIERS FC

BRUYERES BERNES USM : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 04 05 24 à VILLIERS FC

GARGES FCM : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 04 05 24 à VILLIERS FC

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 du plateau du 04 05 24 à FRANCONVILLE FC ainsi que les feuilles de présence des clubs de ST BRICE FC & ST LEU FC

ST BRICE FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 du plateau du 04 05 24 à FRANCONVILLE FC

ST LEU FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 du plateau du 04 05 24 à FRANCONVILLE FC

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 14 du plateau du 04 05 24 à MARLY ES

SARCELLES AAS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 15 du plateau du 04 05 24 à MONTMAGNY FC

ST OUEN AS : 1^{er} appel feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 du plateau du 04 05 24 à ST OUEN AS ainsi que les feuilles de présence des clubs de JOUY FC – MAGNY FC & MENU COURT AS

JOUY FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 du plateau du 04 05 24 à ST OUEN AS

MAGNY FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 du plateau du 04 05 24 à ST OUEN AS

MENU COURT AS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 du plateau du 04 05 24 à ST OUEN AS



2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

CRITERIUM U10/U11

VALLEE DE SAUSSERON ES 1 & 2 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27786805 & 27786861 du 04 05 24 – critérium U10/U11 contre ERMONT AMS 6 & 7

SARCELLES AAS 7 & 8 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27786959 & 27787034 du 04 05 24 – critérium U10/U11 contre MARCOUVILLE CITY CPA 1 & 2

COSMO TAVERNY 4 – 5 & 6 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27792250 - 27792200 & 27792301 du 04 05 24 – critérium U10/U11 contre MONTIGNY FC 5– 6 & 7

VILLIERS FC 4 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27808305 du 04 05 24 – critérium U10/U11 contre GROSLAY FC 2

FOSSES UF 3 & 4 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27808347 & 27808520 du 04 05 24 – critérium U10/U11 contre ARNOUVILLE FAS 3 & 4

ARGENTEUIL RC 3 – 4 – 5 & 6 : 2^{ème} appel de feuilles de match n° 27808803 – 27808848 – 27808893 & 27809034 du 04 05 24 – critérium U10/U11 contre GONESSE RC 3 – 4 – 5 & 6

BEZONS USO 4 – 5 & 6 : 2^{ème} appel de feuilles de match n° 27808847 – 27808892 & 27809033 du 04 05 24 – critérium U10/U11 contre PUISEUX LOUVRES FC 2 – 3 & 4

VAUREAL FCM 1 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27809079 du 04 05 24 – critérium U10/U11 contre ROISSY US 1

CRITERIUM U10 AVENIR

CERGY PONTOISE FC 22 : 2^{ème} appel feuille de match n° 27783889 du 04 05 24 – critérium U10 Avenir contre ERMONT AS 22

ENTENTE MMB 22 : 2^{ème} appel feuille de match n° 27784061 du 04 05 24 – critérium U10 Avenir contre VILLIERS FC 22

CRITERIUM U11 AVENIR

ARGENTEUIL FC 1 : 2^{ème} appel feuille de match n° 27784444 du 04 05 24 – critérium U11 Avenir contre GOUSSAINVILLE FC 1

SOISY AM FC 1 : 2^{ème} appel feuille de match n° 27784471 du 04 05 24 – critérium U11 Avenir contre BEZONS USO 1

CERGY PONTOISE FC 1 : 2^{ème} appel feuille de match n° 27784472 du 04 05 24 – critérium U11 Avenir contre ERMONT AMS 1

GONESSE RC 1 : 2^{ème} appel feuille de match n° 27784499 du 04 05 24 – critérium U11 Avenir contre ARGENTEUIL RC 1

GARGES FCM 1 : 2^{ème} appel feuille de match n° 27784500 du 04 05 24 – critérium U11 Avenir contre ST OUEN AS 1

AMENDE

ST BRICE FC 1 : Feuille match irrégulière n° 27786007 du 27 04 24 – critérium U13 AVENIR contre ARGENTEUIL FC 1 (manque catégorie, date & numéro de match)

Amende : 10€



VILLIERS FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 22 sur match n° 27784061 du 04 05 24 – critérium U10 Avenir à Entente MMB

Amende : 15€

BEZONS USO : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 4 sur match n° 27814938 du 27 04 24 – critérium U12/U13 à Entente SSG

Amende : 15€

ST LEU FC : Absence de n° de licences, nom & prénoms de joueurs sur FMI des matchs n° 27814580 – 27814702 & 27814941 du 27 04 24 - critérium U12/U13 contre JOUY FC 1 – 2 & 3

Amende : 10€ x 8 joueurs x 3 = 240€

FOSES UF : Absence non excusée de votre club sur centre n° 4 du plateau U8 du 04 05 24 à BELLOY ST MARTIN ASC

Amende : 50€

ST BRICE FC : Absence non excusée de votre club sur centre n° 9 du plateau U8 du 04 05 24 à GARGES FCM

Amende : 50€

FRANCONVILLE FC : Absence non excusée de votre club sur centre n° 10 du plateau U8 du 04 05 24 à GONESSE RC

Amende : 50€

VALLEE DE SAUSSERON : Absence non excusée de votre club sur centre n° 4 du plateau U9 du 04 05 24 à AUVERS ENNERY FC

Amende : 50€

MARCOUVILLE CITY CPA : Absence non excusée de votre club sur centre n° 6 du plateau U9 du 04 05 24 à CERGY PONTOISE FC

Amende : 50€

MONTMORENCY FC : Absence non excusée de votre club sur centre n° 6 du plateau U9 du 04 05 24 à CERGY PONTOISE FC

Amende : 50€

PARMAIN AC : Absence non excusée de votre club sur centre n° 11 du plateau U9 du 04 05 24 à EZANVILLE US

Amende : 50€

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Absence non excusée de votre club sur centre n° 16 du plateau U9 du 04 05 24 à CHAMPAGNE SFC

Amende : 50€

FOSES UF : Absence non excusée de votre club sur centre n° 16 du plateau U9 du 04 05 24 à CHAMPAGNE SFC

Amende : 50€

SARCELLES AAS 2 & 3 : Non transmission après 2 relances de feuilles de matchs n° 27809285 & 27809331 du 27 04 24 critérium U12/U13 contre BEAUCHAMP AS 1 & 2

Amendes : 30€ x 2 = 60€

ARGENTEUIL FC 6 – 7 – 8 & 9 : Non transmission après 2 relances de feuilles de matchs n° 27814578 – 27814700 - 27814939 & 27815000 du 27 04 24 – critérium U12/U13 contre OSNY FC 2 – 3 – 4 & 5

Amende : 30€ x 4 = 120€

VILLIERS FC 2 – 4 & 5 : Non transmission après 2 relances de feuilles de matchs n° 27815104 – 27815702 & 27815313 du 27 04 24 – critérium U12/U13 contre GONESSE RC 2 – 4 & 5

Amende : 30€ x 3 = 90€



JOURNEE NATIONALE DES U6/U7

Le Samedi 8 Juin 2024 (matin & après-midi) et le Dimanche 9 Juin 2024 (matin)

Stade Eugène Cougnevault – Rue Claret à GONESSE

Prochaine Réunion mardi 21 Mai 2024



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL ANIMATION SECTION FEMININE

Commission du 14 mai 2024

IMPORTANT

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

RAPPEL

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est ***L'HORAIRE DE COUP D'ENVOI***, les équipes doivent arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiquer dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade ou le terrain et la surface.

Inscription au divers challenge U11F et festival foot U13F.

Les inscriptions de U6F à U9F dans FAL :

Vous ne pouvez plus engager vos joueuses dans FAL, vous pouvez inscrire vos joueuses par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :



Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure

Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

INFORMATION AUX CLUBS

La saison 2023-24 des critères féminins à 8 et à 11 sera close au 01 juin 2024.

Aucune rencontre ne pourra se jouer au-delà de cette date.

Rappel : Un délai de 48h minimum doit être respecté entre 2 rencontres

COURRIERS DES CLUBS

SOISY FCM

Mail du 30/04/24

Homologation des terrains

Nous vous rappelons que le terrain synthétique du stade Albert Schweitzer 2 n'est plus homologué pour recevoir des manifestations sportives de U6 à vétérans sur demande de la C.R.T.I.S

RENCONTRES REPORTEES

18/05/24

U13F - Groupe A

Footclub du 02/05/24

Rencontre n°27835050 – JOUY LE MOUTIER FC 1 / ENT BEAUMONT MOURS 1

Rencontre du 04/05/24

U13F - Avenir

Mail du 03/05/24

Rencontre n°27834695 - HERBLAY ES 1 / ST BRICE FC 1

Rencontre inversée.

Nouvelle adresse : Stade Léon Graffin, 2 rue de la forêt à St Brice

Rencontre du 04/05/24

MODIFICATIONS D'HORAIRE ET LIEUX

U11F le 25/05/2024

U11F- Groupe B

BELLOY ST MARTIN ASC 1 – ARGENTEUIL FC 1

Rencontre n°27834205

Nouvel Horaire : 12h30

U11F- Groupe C

Footclub du 02 mai 24

CERGY PONTOISE FC2 – ADAMOIS OL 1

Rencontre n°27834249

Changement lieu : stade des Maradas, passage du lycée, Pontoise ; match à 10 h00

U13F le 25/05/2024

U13F- Avenir

Footclub du 02 mai 24



CERGY PONTOISE FC 1 – RC ARGENTEUIL 1; Rencontre n°27834699

Changement lieu : stade des Maradas, passage du lycée, Pontoise ; match à 10 h00

U13F - Groupe A

ST OUEN L'AUMONE AS 1 – GONESSE RC 1; Rencontre n°27835276

Changement lieu : stade Escutary, 13 rue Léo Lagrange - ST Ouen l'Aumône

U13F- groupe B

Footclub du 02 mai 24

CERGY PONTOISE FC2 – CORMEILLAIS ACS 1 ; Rencontre n°27835054

Changement lieu : stade des Maradas, passage du lycée, Pontoise ; match à 10 h00

U13F- groupe C

Footclub du 02 mai 24

CERGY PONTOISE FC3 – GROSLAY FC1; Rencontre n°27835081

Changement lieu : stade des Maradas, passage du lycée, Pontoise ; match à 10 h00

U13F AVENIR le 01/06/2024

U13F – Avenir

Footclub 29/04/24

HERBLAY ES 1 – Ent ESSG-SOISY 1; Rencontre n°27834705

Changt stade Auguste Delaune, 12 rue des créssonnières, St Gratien

U13F – Avenir

Footclub 02/05/24

ERAGNY FC1 – GARGES GONESSE FCM 1 ; Rencontre n°27834707

Changt : stade de la butte 77-79 rue de Pierrelaye, Eragny

APPEL FEUILLES DE MATCHS

U11F – Groupe B

GONESSE RC 1

Rencontre n°27834194 – Groupe B du 04/05/24 contre Sarcelles AAS 2

1^{er} appel le 07/05/24

2^{ème} appel le 14/05/24

U11F - Groupe C

BEZONS USO 1

Rencontre n°27834181 – Groupe C du 04/05/24 contre Cosmo Taverny 2

1^{er} appel le 07/05/24

2^{ème} appel le 14/05/24

APPEL U7F

CERGY-PONTOISE FC

Plateau du 04/05/24

Manque feuille de plateau

1^{er} appel le 07/05/24

2^{ème} appel le 14/05/24



APPEL U9F

ERAGNY AS

Plateau du 04/05/2024 à Cergy-Pontoise

Feuille de présence non donnée au responsable de plateau, veuillez nous envoyer l'original ou sa copie.

1^{er} appel le 14/05/24

AMENDES

PERSAN US 03 1

U11F – Groupe A

PERSAN US 03 1 / COSMO TAVERNY 1 – Match 27834142

10€ - Feuille de match papier irrégulière

ENTENTE SOISY ESSG 1

U11F – Groupe A

ENT ESSG/FCSAM 1 / ENT SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 – Match 27834138

10€ - Feuille de match papier irrégulière

SARCELLES AAS 2

U11F – Groupe C

SARCELLES AAS 2 / ST PRIX ES 1 – Match 27834181

52€ - Non-réception de feuille de match après 2 relances

ERAGNY AS 1

U13F Avenir

ERAGNY FC 1 / CERGY PONTOISE FC 1 – Match 27834694

10€ - Feuille de match papier irrégulière

PLATEAUX U7F ET U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL

PLATEAU 9 : 25 mai 2024 – (Ent SSG-Soisy – Sarcelles)

EVOLUTION REGLEMENT

Pour le dernier plateau, autorisation de faire jouer une ou deux joueuses U7F dans la catégorie U9F

Si les équipes du plateau U9F sont constituées de 4 joueuses 1 U7F par équipe

Si les équipes du plateau U9F sont constituées de 5 joueuses 2 U7F par équipe

Interdit de faire jouer des U6F en U8F-U9F

Possibilité de sous-classer 1 joueuse U8F dans une équipe U7F si cette joueuse ne présente pas un niveau suffisant pour évoluer en U9F.

CHACQUE PLATEAU FEMININ DOIT POUVOIR ACCUEILLIR SEPAREMENT et SIMULTANEMENT UN PLATEAU U7F ET U9F

Aucune joueuse U6F ou U7F ne doit participer au plateau U9F
et

Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F



Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans FAL pourront participer

PREVOIR PRESENTATION DE LICENCES

Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à son âge, amende 80€

Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle devra nous parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédent un plateau, soit 13 jours en amont.

Ex : plateau le 14/10 courriel complet avant le 02/10 midi

INFORMATION PLATEAU U7F et U9F

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match.

Elle doit comporter :

Les noms, prénoms, numéro de licence, catégorie des joueuses et confirmer leur présence.

Les noms, prénoms, numéro de licence et signature du responsable majeur

Les noms, prénoms, numéro de licence des adjoints

Dans tous les cas une feuille de plateau doit être établie

Que le plateau se soit dérouler ou non

Non transmission de la feuille de présence du club visiteur après 2 relances (le club visiteur doit remettre sa feuille de présence au centre d'accueil et conserver un double de celle-ci pour transmission en cas de relance)

Le club recevant doit indiquer la non-transmission de la feuille de présence par le club visiteur sur la feuille de plateau ou signaler par mail à la commission féminine si le constat de l'absence de celle-ci post plateau



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 13 MAI 2024

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Gondel

Assistent : MM. Renault (Cda) - Vernet (Comité)

Excusé : M. Duclos

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



COURRIERS CLUBS

Sportifs de Garges : Mail du 02-05-24

Pris note de votre impossibilité de recevoir le plateau U10 le dimanche 26 mai 24.
La commission transfère le plateau à Persanaise Cfj.

Sportifs de Garges : Mail du 02-05-24

Pris note de la non-utilisation de la FMI pour la rencontre U14 du 28-04-24 contre CS Jocassiens.
La commission vous demande de transmettre la feuille de match papier.
Pris note du résultat de la rencontre : Sportifs de Garges 7 Buts – Cs Jocassiens 6 Buts.

Bezons Futsal Club : Mail du 06-05-24

Pris note de votre proposition de date pour la rencontre à rejouer contre Montigny Lvdb :

Parmain Futsal : Mail du 10-05-24

Pris note de votre demande pour avancer la rencontre n° 26602085 contre My Sarcelles Futsal au vendredi 17-05-24.
La commission vous demande d'établir une demande Footclubs avec l'accord du club adverse.

CS Jocassiens : Mail du 10-05-24 à 16H44

Pris note de la fermeture du gymnase des Merisiers pour le week-end du 08 au 12 mai 2024.
Attestation municipale datant du 25 avril transmise au secrétariat le 10-05-24 à 16H44 (hors délai).

Entente MMB : Mail du 11-05-24

Pris note du non-déroulement de la rencontre n° 26571960 du vendredi 10-05-24 contre Futsal Club VLB pour cause de fermeture du gymnase.
La commission est dans l'attente de la feuille de match remplie par les 2 équipes.
Veuillez nous fournir l'attestation de fermeture de l'installation.

Attainville Futsal Club : Mail du 12-05-24

Pris note de la modification d'horaire pour la rencontre n° 27735058 de critérium U16 contre Asf Argenteuil : samedi 18-05-24 à 16H00.
Accord de la commission

Garges Djibson Asc : Mail du 12-05-24

Pris note de l'absence de l'équipe U12 de Combo Futsal le dimanche 12-05-24.
Erreur de gymnase. La commission remet la rencontre au dimanche 19-05-24.

Combo Futsal : Mail du 13-05-24

Pris note de votre déplacement à Garges le dimanche 12-05-24 pour la rencontre de critérium U12.
Erreur de gymnase. La commission remet la rencontre au dimanche 19-05-24.

Combo Futsal : Mail du 13-05-24

Pris note du problème de programmation le dimanche 12-05-24 à 16H00 de la rencontre U12 n° 27731597 contre CS Jocassiens. La commission ne comprend pas cette erreur de programmation et s'excuse auprès des 2 clubs du désagrément engendré.
La commission demande aux 2 clubs de trouver un accord pour le report de la rencontre à Sarcelles ou à Jouy le Moutier.

CS Jocassiens : Mail du 13-05-24

Pris note de votre déplacement à Sarcelles pour la rencontre U12 n° 27731597 contre Combo Futsal.
La commission ne comprend pas cette erreur de programmation et s'excuse auprès des 2 clubs du désagrément engendré.
La commission demande aux 2 clubs de trouver un accord pour le report de la rencontre à Sarcelles ou à Jouy le Moutier.

**MATCH REMIS****CRITÉRIUM U12**

Match n° 27731595 : Garges Djibson Asc 21 / Combo Futsal 21 : le dimanche 19-05-24 à 10H30

MATCH REPORTÉ SANS DATE**CRITÉRIUM U12**

Match n° 27731582 : Attainville Futsal C 21 / Avicenne Asc 22
En raison de la programmation des Finales U14 et U16 à Attainville le samedi 25-06-24.

MODIFICATION D'HORAIRE**CRITÉRIUM U16**

Match n° 27735058 : Attainville Futsal C 22 / Asf Argenteuil 22 : : le samedi 18-05-24 à 16H00

FORFAIT CHALLENGE FUTSAL U14

Match n° 28119454 : Cs Jocassiens 21 / Attainville Futsal 21 du 12-05-24
Lecture de la feuille de match papier et du rapport de l'arbitre. Forfait de l'équipe de CS Jocassiens 21
Cs Jocassiens 21 : 0 But
Attainville Futsal 21 : 5 Buts
L'équipe d'Attainville Futsal 21 qualifiée pour la finale du samedi 25-05-24.
Cs Jocassiens : amende = 200 € - Forfait phase Finale (1/2).

Match n° 28119455 : Avicenne Asc 21 / Garges Djibson Asc 21 du 11-05-24
Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre. Forfait de l'équipe de Garges Djibson Asc 21
Avicenne Asc 21 : 5 Buts
Garges Djibson Asc 21 : 0 But
L'équipe d'Avicenne Asc 21 qualifiée pour la finale du samedi 25-05-24.
Garges Djibson Asc : amende = 200 € - Forfait phase Finale (1/2).

**1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH
ET
INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE****SENIOR D2**

Match n° 26571960 : Entente MMB 1 / Futsal Club VLB 1 du 10-05-24



2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U14

Match n° 27728583 : Sportifs de Garges 21 / Cs Jocassiens 22 du 28-04-24

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Les Finales de Coupe Comité et CVO Futsal auront lieu le samedi 01 juin 2024 à Garges les Gonesse
Gymnase Allende Néruda – 4 rue Jules Ferry – 95140 Garges Les Gonesse

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

COUPE COMITÉ FUTSAL

FINALE

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	28147647	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	GOUSSAINVILLE FC 2	Samedi 01-06-24 à 13H45

COUPE CVO FUTSAL

FINALE

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	28147651	AFS VAUREAL 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Samedi 01-06-24 à 16H00

La commission remercie les clubs de Marcouville City CP et Sportifs de Garges pour leur candidature.

FINALES CHALLENGES U14 et U16 FUTSAL

Les Finales des **Challenges U14 et U16** Futsal auront lieu le **samedi 25 mai** à **Attainville**
Gymnase Communal – Chemin de Mesnil Aubry – 95570 Attainville

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

CHALLENGE FUTSAL U14

FINALE

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		ATTAINVILLE FUTSAL C 21	AVICENNE ASC 21	Samedi 25-05-24 à 13H30

CHALLENGE FUTSAL U16

FINALE

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		VÉMARS ST WITZ FC 21	CFJ PERSANAISE 21	Samedi 25-05-24 à 16H00

PLATEAU FUTSAL JEUNES

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur **FAL**

PLATEAU U8 du 12-05-24

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 12-05-24.



2^{ème} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 27 et 28-04-24

Avicenne Asc : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 27-04-24 à Garges Djibson Asc.

Futsal Club VLB : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 27-04-24 à Garges Djibson Asc.

Sportifs de Garges : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 28-04-24 à Persanaise Cfj.

Attainville Futsal : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 28-04-24 à Asf Argenteuil.

PLATEAU U8 du 04-05-24

Futsal Club VLB : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 04-05-24.

2^{ème} APPEL FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 27 et 28-04-24

Garges Djibson Asc : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 27-04-24.

Marcouville City CP : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 27-04-24.

Asf Argenteuil : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 28-04-24.

PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°5 - Week-end des 25 et 26 Mai 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 25 Mai 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc (1&2)
Samedi 25 Mai 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Pierre de Coubertin 4 Rue Léon Blum 95400 Villiers le Bel	5	Futsal Club VLB (1&2) Asf Argenteuil (1-2-3)
Dimanche 26 Mai 2024 (coup d'envoi à 09h00)			
Avicenne Asc	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	4	Avicenne Asc (1&2) Cfj Persanaise (3&4)
Dimanche 26 Mai 2024 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Les Sportifs de Garges(1&2) Persanaise Cfj (1&2) Marcouville City CP (1&2)

Prochaine réunion
Lundi 27 Mai 2024 à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 14 MAI 2024

Présents : MM. Lacour – Plassart.

FORMATION - PFFD

La CDIF annule la formation PFFD :

« COMMUNIQUER À L'AIDE DES RÉSEAUX SOCIAUX »

Du samedi 18 MAI 2024 au DVOF

(Manque de stagiaire)

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH



La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matches avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

[Cette version est obligatoire.](#)

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

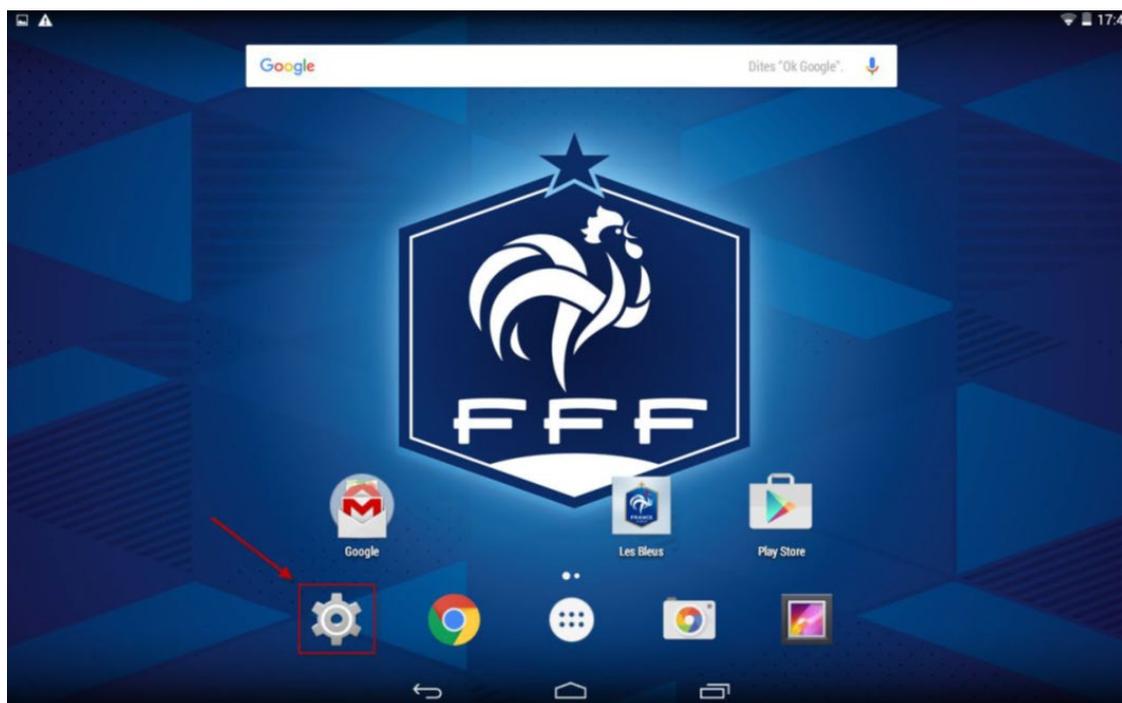
Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

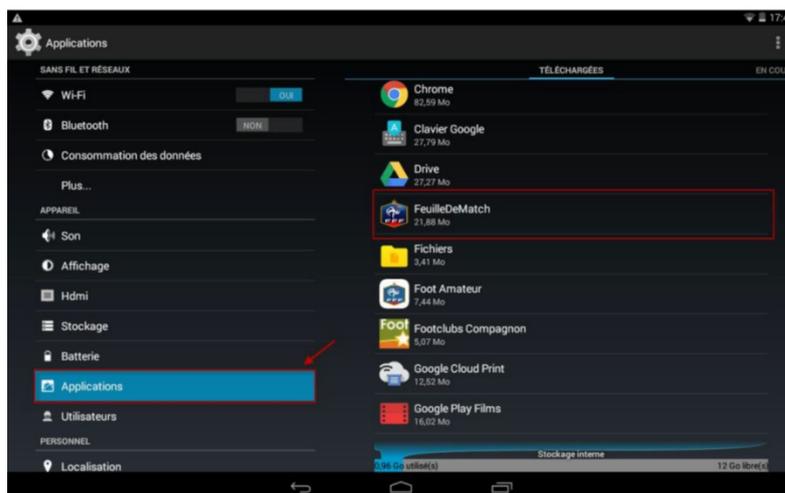
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

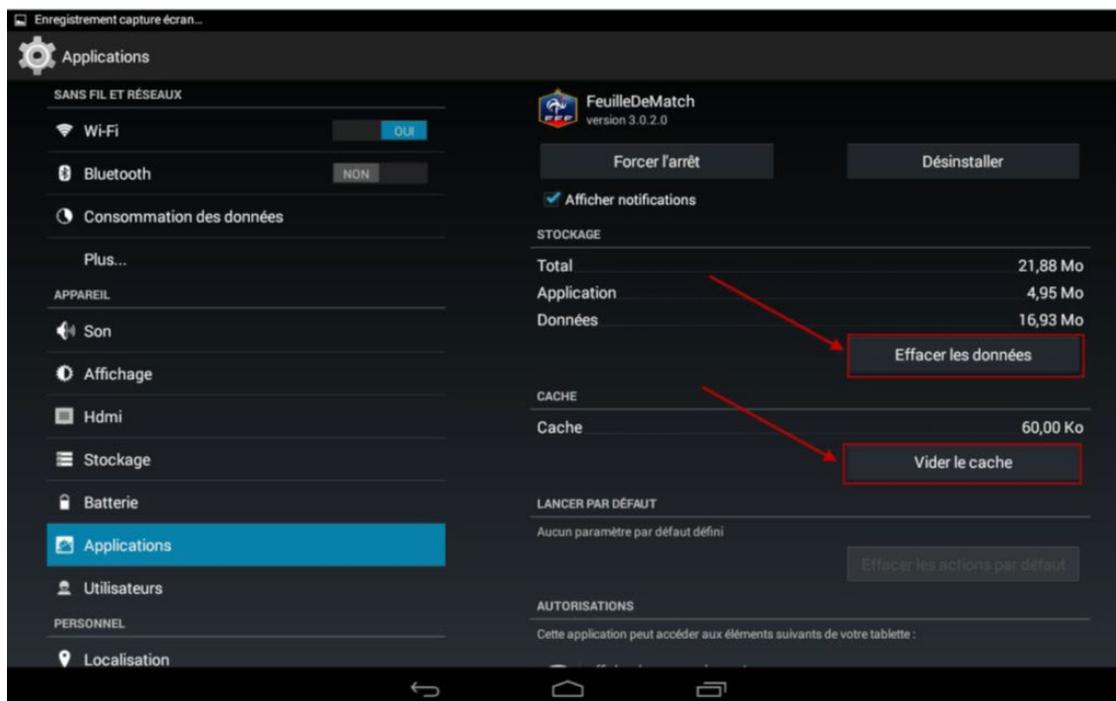
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



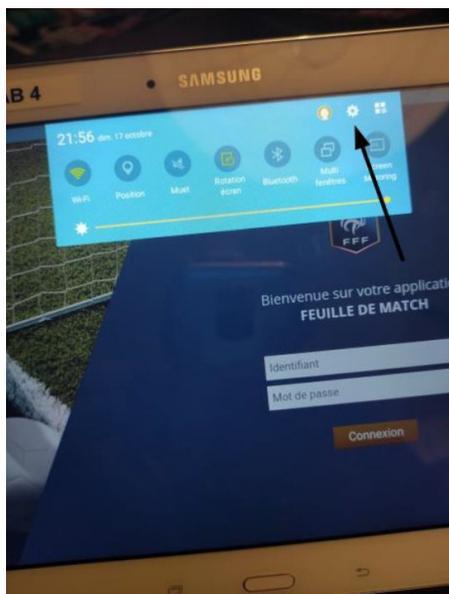
☐ Effacer les données et vider le cache



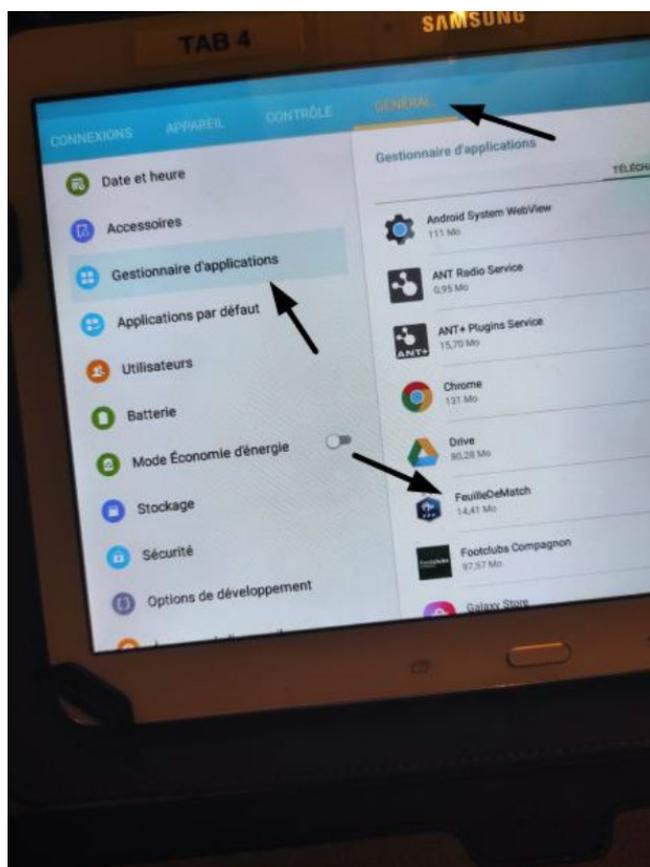
☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

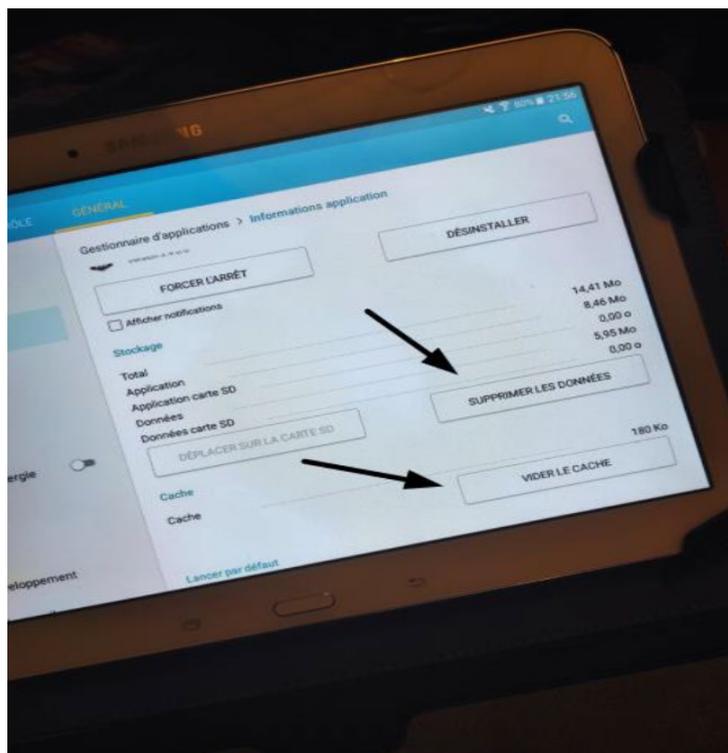
📄 Allez dans paramètres de la tablette.



📄 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bskmanager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 14 MAI 2024

Présent : MM. Febvay - Da Mata - Lacour. - Plassart.

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

CLASSEMENT

Ville de PERSAN : NNI 954870101

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le lundi 13 mai 2024 à 14h00 au stade ODINOT 1, rue Dolet, pour vérification des vestiaires de l'installation.

Ville de BEAUMONT SUR OISE : NNI 950520102

M. LACOUR et M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le lundi 13 mai 2024 à 14h30 au Stade Gilles DEGENEVE Avenue du Président WILSON pour classement de l'installation.

Ville de SOISY SOUS MONTMORENCY : NNI 955980102

M. FEBVAY et M. LACOUR de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le vendredi 26 avril 2024 à 10h00, au Stade Albert SCHWEITZER, 40 rue d'Andilly, pour constatation.

A la suite de cette visite et du rapport transmis à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives, la surface de jeu n'assurant pas la sécurité minimum nécessaire lors d'une rencontre

Le terrain synthétique Stade Albert SCHWEITZER a été retiré du classement. Aucun match ne peut avoir lieu sur ce terrain jusqu'à remise en état et validation par la commission des terrains et installations sportives.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.



RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE SECTION DES LOIS DU JEU

RÉUNION DU 10 MAI 2024

Présents : M. CALLEWAERT – M. CEIA – M. VERECQUE – M. GUILLEMET

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Match N° 26063076: SENIORS DIVISION 2 GARGES FCM 2 / ERAGNY FC 1 du 21/04/2024

La section jugeant en premier ressort, procède à l'examen de la réserve déposée par le club de Garges FCM portant sur le remplacement d'un arbitre assistant à la mi-temps.

Pris connaissance des pièces versées au dossier : la feuille de match, le rapport de l'arbitre et le courrier de réclamation de Garges FCM

Sur la forme :

- Considérant que pour être valable, la réserve pour faute technique d'arbitrage doit être formulée par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elle concerne un fait sur lequel l'arbitre est intervenu,
- Considérant que la réserve technique devait être formulée à l'arbitre immédiatement,
- Considérant que le capitaine de Garges FCM n'a pas déposé de réserve technique,
-

Par ces motifs,

Dit la réserve technique irrecevable en la forme. Confirme le résultat acquis sur le terrain.

Débit : 43.50 € au club de Garges FCM

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 15 Mai 2024

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 26 Mai 2024

U18 D1

Match 25898097 : Cormeillais ACS / Ecoeu FC

Délégué : M. Philippe Calvé

Match 25898098 : Adamois OL / RC Argenteuil

Délégué : M. Djillali Ouanfouf

Match 25898099 : St Leu FC / Soisy AM FC

Délégué : M. Michel Baillez

Seniors D1

Match 25897477: Persan US / Groslay FC

Délégué principal: M. Pascal Pézière

Délégué adjoint : M. Hicham El Fakri à la charge de Persan US

Match 25897478 : St Leu FC / Marly la Ville ES

Délégué : M. Olivier Le Nagard

Match 25897479 : Entente SSG / Jouy le Moutier FC

Délégué : M. Joseph Plassart

Match 25897480 : Osny FC / Ecoeu FC

Délégué : M. Jean-Pierre Lacour

Match 25897481 : Gonesse RC / Champagne SFC

Délégué : M. Thierry Paumier

Match 25897482: St Ouen AS / St Brice FC

Déléguée : Mme Béatrice Zami

Seniors D3

Match 26475247 : Groslay FC / Frettoise ES

Délégué principal : M. Christian Febvay à la charge de Groslay FC

Délégué adjoint : M. Christophe Gauvin à la charge de Groslay FC



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV Restreint du 16 Mai 2024

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 18 Mai 2024

U14 D1

Match 25894675 : Franconville FC / Persan US

Délégué : M. Michel Baillez à la charge de Franconville FC

Seniors Futsal D2

Match 26602093 : Bezons Futsal Club / Montigny LVDB

Délégué : M. Laurent Valette à la charge de Bezons Futsal